

Subvention communale pour l'acquisition d'un vélo électrique

1. Bénéficiaire

Nom : Prénom :

Adresse :

NPA/Lieu :

Tél. : E-mail :

2. Coordonnées bancaires

Titulaire du compte :

Nom de la banque / CCP :

No IBAN :

3. Documents à joindre à la demande

1. Présent formulaire dûment complété, daté et signé
2. Copie de la facture d'achat, ticket ou quittance de caisse
3. La preuve de l'acquittement du montant en cas de versement

4. Conditions d'octroi

- La ou le bénéficiaire est domicilié-e à Belmont-sur-Lausanne (domicile principal) ou demeure employé-e par la commune
- Une seule subvention est accordée par personne et peut être renouvelée après un délai de 10 ans
- Les preuves d'achat et de paiement doivent permettre l'identification de l'objet acheté et de la personne bénéficiaire de la subvention

L'administration communale se réserve en outre le droit de demander toute pièce supplémentaire qu'elle juge nécessaire aux fins de vérifier le respect des conditions d'octroi.

La subvention est sujette à restitution si elle a été obtenue à la suite de fausses déclarations ou sur la base de renseignements ou documents inexacts. En cas de litige sur l'éligibilité d'une demande, la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne se réserve le droit de la décision finale.

5. Conditions de paiement

Le paiement de la subvention communale sera effectué dès la réception des documents exigés et la vérification de leur conformité. La Municipalité se réserve le droit de refuser l'octroi de la subvention, ou de différer son paiement, selon l'état des finances communales et notamment de l'approvisionnement du fonds censé couvrir ces subventions.

6. Signature

La ou le soussigné-e atteste acquérir l'objet pour ses propres besoins et confirme l'exactitude des indications ci-dessus.

Lieu et date : Signature :

Emplacement réservé à l'administration communale

Subvention accordée : *Oui Non* Montant subvention accordée : CHF 300.00

N° compte à débiter : 8200 3657.00 Contrôlé par : *Visa Date* .